

---

---

## DROIT de REPONSE

Une force pour tous les salariés

Les derniers thèmes développés lors des élections montrent bien **les lignes de différences**, et nous amènent à rédiger une dernière information en forme d'explication et de droit de réponse.

Sur la création d'une prime discriminée pour le personnel forfaité, la position de Force Ouvrière **est différente** de celle de la CGC. *Cela confirme que ce syndicat est catégoriel, et qu'il ne représente qu'une certaine partie du personnel*, et pour lui, il n'est pas gênant de valoriser qu'une seule partie du personnel non-cadre. Force Ouvrière a une lecture différente sur la rémunération des personnels non-cadres. Notre revendication est **que tous** ; Compagnons, Agents Administratifs, Agents de maîtrise ou Techniciens obtiennent cette prime.

Décembre 2015, le syndicat CGT lance une rumeur de distribution d'actions gratuites d'un montant de dix millions d'euros pour le management du groupe Latécoère. La vérité sur le sujet, c'est que la distribution, **s'il y en a une**, s'effectuera aux conditions d'atteintes d'objectifs sur quatre années. Comment peut-on en connaître le montant distribué ?

Sur l'avenant N°2 de la mutuelle, lors des premières discussions de novembre, la CGC voulait faire valider une répartition favorisant les retraités au détriment des salariés. **Force Ouvrière a refusé ce déséquilibre**, et dire qu'aujourd'hui certains mettent en avant d'avoir obtenu cette équité !!!

Les représentants syndicaux ont été reçus pour négocier deux accords, Egalité Hommes Femmes et Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences. Force Ouvrière a préparé ses arguments et propositions, nous avons revendiqué plus de quinze modifications par accord. Si Force Ouvrière obtient satisfaction, cela permettra de **réduire les inégalités entre les hommes et les femmes**, de **sécuriser les parcours professionnels** et de **développer les compétences**.

Et la CGT pendant ce temps là ? ... *Pas une seule proposition,*

Pour Force Ouvrière, **la première ligne de défense** concernant l'emploi, est le Comité d'Entreprise. Nos homologues CGT oublient ce qui a été fait ou ce qu'ils auraient dû faire.

Nous avons lancé **le droit d'alerte, mandaté un expert**, qui a démontré et expliqué à tous les élus les causes de l'endettement et les risques sur l'emploi depuis 2010. *Messieurs de la CGT, vous avez voté contre, pourquoi n'avez-vous pas pris vos*

responsabilités ? N'étiez vous pas représentés et élus au CE ? *Trois comparutions au tribunal de commerce ne sont elles pas explicites ?*

Restons sur un autre thème confié au Comité d'Entreprise, nos amis de la CGC veulent rendre **transparent et équitable le calcul des subventions allouées**, de qui se moquent-ils? Le trésorier et le Président de la Commission Loisirs sont des élus CGC depuis plus de trente ans. Messieurs de la CGC, *vous portez la responsabilité de la distribution, n'êtes vous pas transparents ou équitables ?*

Sur la gestion du Comité d'Entreprise, certains **remettent en cause nos écrits** sur le budget. Le bilan réalisé par un expert indépendant a permis l'analyse des subventions reçues de l'employeur : 2013, 1 108 580€ | 2014, 1 151 365€ | 2015, 1 101 714€. Cela représente une baisse de plus de 4%. *Le 22 mars 2016, ces chiffres ont été validés à l'unanimité par les élus du Comité d'Entreprise.*

Donner son vote à une organisation syndicale aux élections du Comité d'Entreprise permet de calculer au niveau national **une représentativité**. Qu'a fait la CGC de vos votes au niveau national, par exemple.

En 2015, sur le régime des retraites complémentaires (AGIRC et ARRCO), la CGC avec la CFDT ont signé un accord. *Ce dernier recule l'âge permettant de bénéficier de la pension complémentaire à taux plein de 62 à 63 ans.*

Aujourd'hui, quelle sera la position de cette même organisation syndicale sur la Loi dite El Khomri, *plutôt opposition au projet ou réécriture du texte ?*

Et puis chez Latécoère, il y a **des alliances de circonstance**. Que penser du vote de la CGC en CE pour nommer un représentant de la CGT au conseil d'administration, et en contrepartie, un vote de la CGT pour élire un secrétaire CGC au Comité de Groupe.

***Force Ouvrière Latécoère défend des valeurs simples « emploi, salaire pour toutes et tous ». Avec une spécificité, « la pratique contractuelle », qui permet, dans la liberté et l'indépendance, de mettre en place des accords par la négociation.***

***Le 24 mars 2016, VOTEZ, FAITES VOTER  
FORCE OUVRIERE***

Syndicat Force Ouvrière Latécoère  
Le 23 mars 2016